

régiment d'infanterie n'a pas encore été transféré. Le dépôt d'infanterie de Frédéricion a été fondé, je crois, en 1884, et cette ville est reconnue depuis comme le centre militaire de la province. Je crains que la population n'ait des doutes, eu égard à la déclaration vague contenue dans le mémoire que je viens de mentionner. Je demande donc au ministre ce qu'il entend dire par "plus tard" et "dans un avenir rapproché", et si c'est son intention, dans le cas où le corps de cavalerie ne serait pas établi "dans un avenir rapproché" de remplacer les soldats qui ont été transférés à Halifax, par d'autres dans les régiments d'infanterie de Frédéricion ?

Sir FREDERICK BORDEN : Je me rappelle très bien la déclaration que j'ai faite, et je l'ai faite de bonne foi. Je ne crois pas que nous ayons changé d'idée depuis. J'ai lu aujourd'hui, pour la première fois, cette phrase particulière de mémoire, sur laquelle l'honorable député a appelé mon attention relativement à la cavalerie de Frédéricion. Je ne veux pas donner d'assurances positives sans avoir consulté le général Lake, mais je crois que mon honorable ami peut être presque certain que le dépôt d'infanterie de Frédéricion continuera d'exister tant que l'école de cavalerie n'aura pas été établie. Les troupes ont été transférées à Halifax pour des raisons d'urgence et parce que Frédéricion était le dépôt le plus voisin d'Halifax. Je ne tiens pas toutefois à me prononcer avec plus d'assurance. Je serai heureux de faire part à l'honorable député, avant la fin de la session, dans cette Chambre ou en dehors de cette Chambre, de nos intentions sur ce sujet. Il y a une différence entre Frédéricion et Saint-Jean d'Iberville. Cette dernière ville est le centre d'un vaste district de cavalerie, où, depuis deux ou trois ans surtout, il s'est déployé beaucoup d'activité dans le recrutement des troupes à cheval, et qui, de fait, a toujours été un centre important de cavalerie, beaucoup plus que Frédéricion. Mais je crois que c'est pour des raisons stratégiques que Frédéricion a été désigné comme station de cavalerie, aussi pour encourager la création de régiments semblables dans la milice active.

M. O. E. TALBOT : Relativement à l'article 27 du mémoire, le ministre aurait-il l'obligeance de me dire la différence entre l'artillerie de milice et l'artillerie à cheval ?

Sir FREDERICK BORDEN : Je suppose que c'est la milice active qu'il veut désigner. C'est l'intention d'introduire dans les régiments permanents l'artillerie à cheval, qui servira de concert avec la cavalerie des territoires du Nord-Ouest. J'allais dire que la milice a coûté, pendant l'année expirée le 30 juin, une somme de \$4,000,000 en chiffres ronds. Mes prévisions pour cette année, sont une augmentation de \$1,500,000. Le mémoire que j'ai déposé et qui a été préparé par le comptable, estime à \$150,000 de

M. CROCKET.

plus la somme requise pendant l'année fiscale, pour compléter l'instruction de la milice.

M. TISDALE : Cette somme suffit-elle pour les 5,000 hommes de troupe permanents ?

Sir FREDERICK BORDEN : Pour un peu moins de 3,000 ; mais ce nombre devra être augmenté. Les augmentations jusqu'à présent affectent surtout la solde aux quartiers généraux et dans l'état-major de district. L'augmentation du chiffre des traitements représente \$43,000, due en grande partie à l'augmentation du nombre des officiers. L'augmentation au chapitre des régiments permanents est de \$625,000 sur un total requis de \$1,100,000, causée par l'occupation des défenses d'Halifax et d'Esquimault par le Gouvernement. Nous avons l'habitude de payer la moitié des dépenses de la garnison d'Esquimault, \$110,000. Cette année, nous paierons le tout, \$220,000 ou le plein montant quel qu'il sera. Le reste est presque complètement affecté à la garnison d'Halifax.

M. R. L. BORDEN : Quelle sera l'augmentation de l'effectif des forces permanentes ?

Sir FREDERICK BORDEN : Un peu moins de 3,000 cette année. Mais il en faudrait un peu moins de 4,000 pour réaliser les plans du conseil de la milice. Nous nous sommes fait autoriser, par la loi, à porter l'augmentation jusqu'à 5,000, car nous avons cru qu'il était à propos, attendu que le Parlement contrôle absolument les mesures du Gouvernement, d'assumer assez d'autorité pour nous permettre de remplir les rangs pendant quelques années à mesure que le besoin s'en fera sentir. C'est la raison pour laquelle nous avons spécifié 5,000 hommes, mais il n'y a pas besoin de plus de 4,000 pour le présent.

M. R. L. BORDEN : Quel est l'effectif actuel ?

Sir FREDERICK BORDEN : Environ 1,900 hommes, y compris environ 300 hommes qui ont été envoyés à Halifax. L'effectif nominal est actuellement de 1,400 à 1,500 hommes.

M. R. L. BORDEN : Et vous portez l'effectif de 1,900 à 4,000 hommes ?

Sir FREDERICK BORDEN : A 3,000 hommes pour l'année courante.

M. R. L. BORDEN : Pourquoi l'augmentation de 1,900 à 3,000 hommes fait-elle plus que doubler la dépense ?

Sir FREDERICK BORDEN : J'ai dit 1,900 hommes, mais le crédit couvre réellement les dépenses d'une partie de ces 1,900. Le premier crédit que j'ai demandé était de \$475,000 pour la paye de 1,000 hommes.